



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-197

Objet : Prescriptions de l'enquête publique de la modification de droit commun n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune de BRINDAS

Le Maire de la commune de Brindas,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27 ;

VU l'arrêté en date du 24 mars 2025 prescrivant la modification n° 4 du Plan local d'urbanisme ;

VU l'ordonnance en date du 3 juillet 2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon, désignant Monsieur Hervé FIQUET en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de modification n°4 du Plan local d'urbanisme de BRINDAS du 30 septembre 2025 à 14 heures au 16 octobre 2025 à 12 heures, soit pendant 17 jours.

Cette modification a pour objet, pour permettre la réalisation dans de bonnes conditions de la ZAC des Verchères qui doit renforcer la centralité de la commune, de faire évoluer le règlement de la zone Uz du PLU, pour mieux l'adapter à l'esprit de mixité fonctionnelle, sociale et générationnelle du nouveau quartier, entre autres sur les règles en matière de stationnement.

ARTICLE 2 : La personne responsable de la modification du PLU est la Commune de BRINDAS représentée par son maire, Monsieur Frédéric JEAN, et dont le siège administratif est situé à la mairie de Brindas (18 place de Verdun 69126 BRINDAS).

ARTICLE 3 : Monsieur Hervé FIQUET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Olivier ZABOROWSKI en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

ARTICLE 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de BRINDAS où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture (lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 14h à 18h, jeudi de 8h15 à 12h, et le samedi de 9h à 12h).

Il sera également disponible à l'adresse suivante : <https://www.brindas.fr>

Dès la publication du présent arrêté, tout personne pourra, sur simple demande adressée au maire, obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête publique.



Horaires :



ARTICLE 10 : A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le Plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.

ARTICLE 11 : Cet arrêté fera l'objet des mesures de publication réglementaires.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête sera publié sur le site de la commune de BRINDAS à l'adresse www.brindas.fr, et affiché en mairie de BRINDAS 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Un avis sera également porté à la connaissance du public dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département (Le Progrès et Tribune de Lyon) 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, et rappelé dans les mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête.

Cet avis d'enquête sera affiché, 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête, pour être lisible des voies publiques dans les différents quartiers ou hameaux de la commune ci-après :

- Route du Pont Chabrol
- Pont du Chalinef
- Parking du cimetière
- Parking de la salle des fêtes
- Place de La Paix
- Hameau En Cherest
- Parc des Sports
- Route de Saint Irénée (RD 75).

Il fera également l'objet d'un affichage électronique dans les mêmes conditions.

Une copie des avis publiés par la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la seconde insertion, ainsi que des photographies des affiches.

ARTICLE 12 : Une copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Préfet du département du Rhône
- Au Commissaire enquêteur.

Fait à Brindas,
Le 5 septembre 2025

Le Maire,
Frédéric JEAN

